

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DAC 666 Subvention (20.000 euros) à l'association Cinémas Indépendants Parisiens (4e), avenant à convention.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention relative à l'attribution d'un acompte au titre de 2016 à l'association Cinémas Indépendants Parisiens, approuvée par la délibération 2015 DAC 603 des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015 ;

Vu l'avenant n° 1 à la convention, relative au versement de 55.250 euros, au titre du fonctionnement 2016, approuvée par la délibération 2016 DAC 536 du Conseil de Paris des 29, 30 et 31 mars 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cinémas Indépendants Parisiens ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention complémentaire de 20.000 euros est attribuée à l'association Cinémas Indépendants Parisiens, 135, rue Saint-Martin 75004 PARIS, pour l'organisation de l'événement Avant-premières ! 22061-2016_07106.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un second avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 20.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 65, rubrique 314, nature 6574, ligne VF02006, exercice 2016, provision pour subventions au titre du cinéma.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO